

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 29 février 2024**

Date de
convocation :
23.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier.
Mme GIGNOUX Laure
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame DI BARTOLO Claire a donné pouvoir à Monsieur CHAIX Michel
- Madame VONNER Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Monsieur MERCIER Thiery a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

POINT : ACHAT PARCELLE SECTION AN N° 174 LA VALLIERE

~~AR - Préfecture~~

006-210600060-20240229-2024_02_7-DE
Reçu le 11/03/2024

Vu les articles L 1311-9 à 1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant La commune d'Aspremont souhaite acquérir la parcelle section AN N° 174 de 145 m2 située à la Vallière.

Considérant le prix d'acquisition proposé et accepté est de 1500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette acquisition et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

La délibération est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette acquisition et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 6 mars 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE